

Mimizan, le 2 janvier 2024

## **Communiqué de presse**

### **Remboursement en actions des 4.821.137 obligations remboursables en actions ou en numéraires de catégorie 1 et 2 émises par Gascogne (les « ORAN »)**

Gascogne rappelle qu'au terme d'une délibération du 9 juin 2023, son Conseil d'administration a décidé, pour les raisons exposées dans un communiqué publié le 26 juin 2023, de ne pas procéder au remboursement anticipé des ORAN en numéraire et que ces ORAN seront remboursées à leur échéance, en actions, conformément aux termes et conditions qui leurs sont applicables.

Conformément à cette délibération, Gascogne précise que le 2 janvier 2024, les ORAN détenues en totalité par la société Biolandes Technologies ont été automatiquement remboursées en actions nouvelles Gascogne. La société Biolandes Technologie s'est ainsi vu attribuer, à titre de remboursement, 5.119.228 actions Gascogne et détient en conséquence un total de 5.119.328 actions Gascogne portant sa participation directe au capital de Gascogne à 17,39% du capital et 10,37% des droits de vote. Gascogne a par ailleurs vu son capital social augmenter de 12.798.070 Euros pour atteindre 73.598.200 Euros, par l'émission de 5.119.228 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 € chacune.

Il est par ailleurs rappelé que la société Biolandes Technologies détient de concert avec le groupe Crédit Agricole au travers des entités gérées par Idia Capital Investissement et Crédit Mutuel Equity SCR, la totalité du capital et des droits de vote de la société Attis 2, et que cette dernière détenait, préalablement au remboursement des ORAN, 19.617.958 actions Gascogne, représentant 80,67%% du capital et 86,90 % des droits de vote de Gascogne.

Postérieurement au remboursement des ORAN, Attis 2 voit sa participation dans Gascogne ramenée désormais à 66,63% du capital et 77,49 % des droits de vote.

En conséquence Biolandes Technologies détient désormais directement et indirectement de concert avec Attis 2 84,02% du capital et 87,86 % des droits de vote de Gascogne

Il est rappelé que la société Biolandes Technologies s'est engagée à ne pas initier d'offre publique de retrait dans les douze mois qui suivront le remboursement ou la conversion des ORAN<sup>1</sup>.

#### **Responsable de l'information financière**

Julien Ellie – Directeur Financier Tél : 05 58 04 28 44

#### **A propos du groupe Gascogne :**

Principal acteur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière et est le seul acteur français totalement intégré sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Le groupe Gascogne, qui s'appuie sur 4 activités complémentaires, est le 1er opérateur multi spécialiste du bois en France, 1er producteur mondial de papier kraft naturel frictionné, le 3<sup>ème</sup> producteur européen de sacs industriels et grand public et un des premiers producteurs mondiaux de complexes d'emballage et de protection.

ISIN : FR0000124414 / Reuters : GASP.PA / Bloomberg : BI FP / FTSE : 460  
[www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com)

---

<sup>1</sup> Cf, D&I n° 223C0295 du 13 février 2023